



Interventions du fonds stratégique d'investissement (FSI) et du Fonds de Modernisation des Equipementiers (FME).

Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) intervient en fonds propres en investisseur avisé dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Le FSI prend des participations minoritaires et a vocation à intervenir seul ou en co-investissement.

a. Moyens du FSI

MOYENS FINANCIERS

20 milliards d'euros dont

- 6 milliards de liquidités dont 1 milliard d'euros déjà libérés
- 14 milliards d'euros de participations apportées par les actionnaires du FSI (apports réalisés avant la fin du premier semestre 2009)

MOYENS HUMAINS

Une équipe dirigeante de 5/6 personnes encadrant une vingtaine de professionnels de l'investissement en cours de recrutement (équipe complète à fin avril 2009)

b. Investissements

APPROCHE :

- Le FSI est un investisseur minoritaire de moyen/long terme, qui investit dans des projets rentables, dans les secteurs industriels et dans les services :
 - des PME de croissance d'une valeur d'entreprise (VE) inférieure à 100 M€ ;
 - des entreprises de taille moyenne (VE comprise entre 100 M€ et 2 Mds€) qui disposent d'un potentiel de création de valeur ;
 - des entreprises de taille moyenne présentes sur des secteurs en phase de mutation et susceptibles d'émerger comme acteur de référence ;
 - des grandes et moyennes entreprises qui jouent un rôle important dans leur secteur.
- Il investit en fonds propres ou quasi-fonds propres en appui d'une stratégie d'entreprise.
- Il a vocation à être un investisseur actif et investit pour une durée déterminée. Il cherche à investir aux côtés d'autres investisseurs.
- Le FSI investit dans des entreprises porteuses de compétitivité de l'économie.

MODE DE FONCTIONNEMENT :

Les projets qui seront examinés par le FSI correspondent a priori aux 4 types suivants de demandes :

- **Les sociétés cotées dont l'actionnariat n'est pas stabilisé**
- **Les entreprises appartenant à une filière confrontées à des difficultés conjoncturelles (ex : automobile)**

- **Les sociétés de taille moyenne non cotées ayant des projets de croissance**
- **Les dossiers de PME entrant dans le champ des fonds régionaux**

L'interlocuteur de base de l'entreprise est la **Direction régionale de la Caisse des Dépôts** qui réunit les éléments en vue de remonter le dossier au siège de la Caisse des Dépôts, pour analyse des possibilités d'intervention des différents fonds envisageables :

- Fonds stratégique d'investissement (FSI), doté de 20 Md€
- Fonds de modernisation des équipementiers (FME), doté de 600 M€
- Fonds nationaux - interventions de CDC-Entreprises dans le cadre du programme France Investissement
- Organisme de capital investissement régional - Capital investissement Franche-Comté, avec son fonds régional Franche-Comté PME 3

L'analyse effectuée par le siège CDC permet d'orienter pour le fonds le plus adapté à la demande en fonds propres.

QUELQUES DONNEES SUR L'ACTIVITE DU FSI A DATE :

- 39 projets* reçus par le FSI en 6 semaines
- Investissements réalisés ou annoncés au 25 février 2009
 - Daher 85 M€
 - FMEA (Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles)
 - Valeo 19 M€
- 33 dossiers sont actuellement traités par CDC Entreprises dont 5 à 7 susceptibles d'investissement par le FSI.

*22 dossiers traités par ailleurs par le FMEA (Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles)

Contact :

Direction régionale Franche-Comté – La City 4 rue Gabriel Plançon 25044
Besançon Cedex

Jean-Paul Guérin, directeur régional

Tel : 03 81 25 07 01

jean-paul.guerin@caissedesdepots.fr